



CONTACTS : www.amae-mutuelle.fr / amae.mutuelle@gmail.com / 01 89 38 50 04

**Pour une vraie mutuelle avec
une bonne couverture mutualiste
Pour les retraité.es
et les ex-salarié.es (et leurs conjoint.es)
du Travail, de l'Emploi,
de la Formation
et de l'Insertion.**

*Vous partez en retraite
Et vous n'avez plus de couverture mutualiste*
CONTACTEZ NOUS

SOLIDARITÉ

l'AMAÉ a négocié pour vous avec MALAKOFF HUMANIS un contrat groupe pour une couverture mutualiste solidaire :

- **Pas d'augmentation de cotisation en fonction de l'âge : 9 tranches de cotisation suivant les revenus.**
- **Possibilité pour les précaires des services de l'emploi d'adhérer à ce contrat de groupe.**



• SALARIÉ-ES

- **Vous partez en retraite**, votre complémentaire santé s'arrête le jour de votre départ. Vous devez donc vous affilier à une mutuelle pour couvrir vos dépenses de santé au-delà du remboursement de la sécurité sociale.
- **Vous étiez CDD ou en contrat « précaire »** dans un service du Travail, de l'Emploi, de la Formation, et de l'Insertion, Vous pouvez rejoindre notre contrat groupe AMAE/MALAKOFF HUMANIS pour retrouver une complémentaire santé.

• RETRAITÉ-ES

- Vous êtes retraité-e et vous voulez changer de mutuelle pour bénéficier du contrat groupe de l'AMAE : contactez nous par mail (amae.mutuelle@gmail.com) ou par téléphone (01 89 38 50 04).

• CONDITIONS D'AFFILIATION A AMAE/MH

- Être ancienne ou ancien du Travail, de l'Emploi, de la Formation, et de l'Insertion, et adhérer à l'AMAE, avec possibilité pour son ou sa conjoint.e d'adhérer également.
- Vous devez payer une cotisation à l'AMAE tous les ans.
- Votre dossier d'affiliation doit parvenir à MALAKOFF HUMANIS 1 mois au plus tôt avant la date de votre affiliation.



PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'AMAE, IL N'Y A PAS D'AUGMENTATION EN FONCTION DE L'AGE

Par contre, quand vous partez en retraite, vous pouvez garder la mutuelle de votre employeur, mais les cotisations peuvent évoluer dans le temps. **La loi précise** :

- pas d'augmentation la première année
- possibilité d'augmentation de 25 % la deuxième année
- possibilité d'augmentation de 50 % la troisième année
- ensuite, les possibilités d'augmentation sont libres.

GARANTIES FRAIS DE SANTE

Toutes les informations sur les garanties frais de santé et les remboursements détaillés selon les postes (hospitalisation, optique, dentaire, pharmacie...) sur notre site :

www.amae-mutuelle.fr

PROCÉDURE POUR LES DÉMARCHES

Envoyer :

**. le bulletin d'adhésion et un chèque de 15€ à
AMAE - 71 Bd Brandebourg 94200 IVRY/SEINE**

**. le bulletin d'affiliation avec les justificatifs requis à
AMAE - 71 Bd Brandebourg 94200 IVRY/SEINE**

à télécharger sur notre site

www.amae-mutuelle.fr



A PROPOS

L'AMAE est une association (loi 1901) créée pour être le support du Contrat groupe avec la mutuelle MALAKOFF HUMANIS (MH).

De ce fait, il est obligatoire d'adhérer à l'AMAE pour s'affilier et bénéficier de la mutuelle santé.

La cotisation annuelle à l'association est d'un montant de 15 € versé par l'adhérent.e lors de son adhésion et renouvelable chaque année. Le non paiement de la cotisation à l'AMAE entraîne la radiation de la mutuelle.

L'ensemble des adhérent.es élisent tous les 4 ans leurs délégué.es de section. L'Assemblée Générale des délégué.es élit en son sein un Conseil d'administration et un Bureau.

Les cotisations et prestations de la mutuelle sont discutées et votées par le Conseil d'administration en accord avec la mutuelle gestionnaire.

Le groupe MALAKOFF HUMANIS est une mutuelle adhérente à la Fédération Nationale de la Mutualité Française.(FNMF).

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

- . Montants des garanties
- . Barèmes de cotisations
(9 tranches)
- . Bulletins d'adhésion à l'AMAE
- . Bulletins d'affiliation à MH
- . Statuts de l'association

www.amae-mutuelle.fr

amae.mutuelle@gmail.com

01.89.38.50.04

